Bac blanc n°2 Bis : Dissertation

(Sujet de Romain Geny)

L'école favorise-t-elle nécessairement la mobilité sociale ascendante ?

Le sujet comporte quatre documents

DOCUMENT 1 : Evolution de la répartition des trajectoires intergénérationnelles pour les hommes âgés de 35 à 60 ans

	1983	1988	1993	1998	2003
Immobiles	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Ratio ascendants/ descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans.
Source : enquêtes Emploi 1983-2003, *in Économie et Statistique*, n° 410, 2007.

DOCUMENT 2

01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social

France métropolitaine

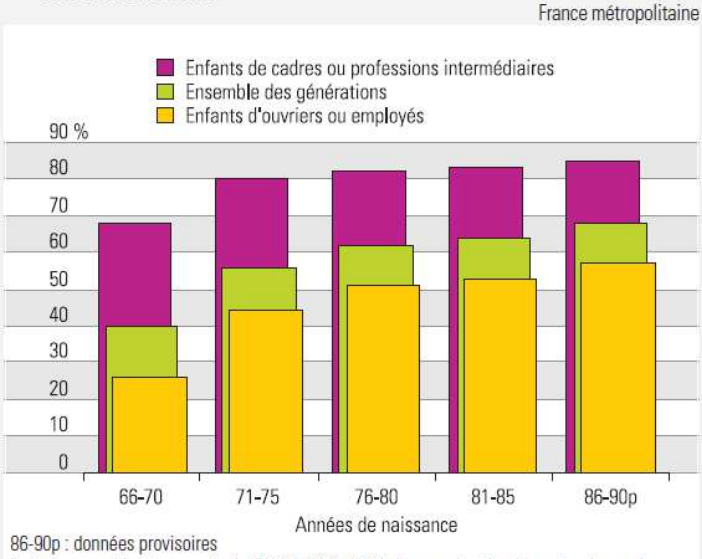

86-90p : données provisoires
Lecture : parmi les jeunes nés de 1986 à 1990, 85 % de ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESR DEPP

02 Répartition par filière des bacheliers 2012 selon leur origine sociale (en %)

France métropolitaine + DOM

	Filière		
	générale	technologique	professionnelle
Agriculteurs exploitants	54	19	27
Artisans, commerçants, chefs d'entrep.	48	20	31
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	76	14	10
Professions intermédiaires	58	23	20
Employés	49	26	24
Ouvriers	31	23	46
Retraités	38	21	41
Inactifs	42	28	29
Non renseigné	12	14	73
Ensemble	**48**	**21**	**31**

Lecture : en 2012, 54 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 19 % un baccalauréat technologique et 27 % un baccalauréat professionnel.
Source : MEN-MESR DEPP (Ocean)

Source : Ministère de l'éducation nationale, *L'état de l'école*, 2013

Note : Le tableau 02 se lit en ligne ; les trois chiffres de chaque ligne, additionnés, donnent (approximativement) 100.

DOCUMENT 3

Peut-on pour autant établir un lien entre scolarisation, insertion professionnelle et mobilité sociale ? Certes, les taux de chômage des jeunes sans diplôme sont, en France, particulièrement élevés et de nature plus durable que chez les jeunes diplômés. Par ailleurs, le lien entre le niveau d'études et le type d'emploi est étroit : cinq ans après la fin de leurs études, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur exercent cinq fois plus souvent que les diplômés de l'enseignement secondaire une profession supérieure ou intermédiaire. Enfin, les diplômés des grandes écoles et des troisièmes cycles universitaires accèdent plus facilement à une catégorie socioprofessionnelle supérieure (respectivement 83 % et 78 % des emplois) que des titulaires d'une maîtrise, d'une licence ou d'un diplôme du supérieur court (respectivement 33 % et 8 %).

Pourtant, on assiste à une dévaluation relative des diplômes, liée à des exigences accrues de qualification, mais aussi à l'augmentation du nombre de diplômés parmi les enfants de milieu populaire. D'autre part, si le nombre de personnes profitant d'une formation en cours de carrière n'a cessé d'augmenter, ce sont surtout les détenteurs d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur qui en bénéficient (44 % des détenteurs d'un diplôme supérieur à « bac + 2 », contre 15 % des « sans-diplôme »).

Agnès Van Zanten, « Education, grandes tendances », L'état de la France, Paris, éditions La Découverte, 2004.

DOCUMENT 4 : Devenir professionnel (destinée) des fils d'employés et d'ouvriers (entre 35 et 39 ans), en %

Génération de naissance	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants
Fils						
1944-1948	10,5	22,5	39,4	12,7	7,0	7,9
1949-1953	10,9	18,5	43,2	15,3	5,1	7,1
1954-1958	9,1	19,2	42,0	17,6	5,4	6,8
1959-1963	9,6	16,3	43,8	18,3	5,9	6,0
1964-1968	9,6	15,7	43,7	21,9	4,0	4,9

Camille Peugny, Économie et statistiques, 2007

CPIS : cadres et professions intellectuelles supérieures.

Note : Chaque chiffre est une « proportion des fils d'employés et d'ouvriers nés à telle période qui sont devenus [telle catégorie sociale] ». Les PCS en colonnes désignent les positions sociales qu'occupent les fils d'ouvriers et d'employés entre 35 et 39 ans.